



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE TOURS MÉTROPOLITE VAL DE LOIRE

# CONTRIBUTIONS

## PROJET METROPOLITAIN 2030



**MOBILITE**

**AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE**



**DEMOCRATIE LOCALE**

Adoptées en Assemblée plénière du vendredi 10 juin 2022 à la majorité des membres présents et représentés  
57 votes : 54 pour – 3 abstentions



## **AVANT-PROPOS**

### Mots des Co-Présidents du CODEV de Tours Métropole

Nous tenons à remercier très chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de Développement de Tours Métropole qui se sont réunis pour travailler afin d'apporter des contributions au Projet Métropolitain horizon 2030.

Ce travail a été réalisé dans un temps extrêmement court, qui a nécessité une forte capacité d'adaptation de nos membres et a abouti à des contributions synthétiques sur les thématiques abordées. Ces contributions pourront constituer pour l'avenir une ligne directrice de travaux plus approfondis. Nous croyons en l'intelligence collective des habitants de la Métropole conscients de leur appartenance à un seul et même territoire.

Dans le même temps le CODEV s'est structuré et doté d'un Bureau ainsi que d'un règlement intérieur. L'ensemble des responsables des Ateliers, appartenant au Bureau, nous ont confirmé l'investissement et l'engagement permanents de leurs membres et sont enthousiastes pour faire du CODEV une véritable instance de réflexion et d'aide à la décision des élus métropolitains.

### **Les Co-Présidents du CODEV**

**Lise PINAULT**

**Alain DAYAN**

---

### **Co-responsables et animateurs des Ateliers « Flash » :**

Mobilité : Alain MONTROYA – Alain DAYAN

Aménagement du territoire : Elisabeth BLESBOIS – Thomas THUILLIER

Démocratie locale : Ludovick PAPILLON

**Réalisation et publication** : Thomas GOTTSCHLING

---

# SOMMAIRE

|                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                                                          | <b>4</b>  |
| <b>MOBILITE</b> .....                                                                              | <b>5</b>  |
| Axe 1 : Pour une mobilité métropolitaine ambitieuse et innovante .....                             | 6         |
| Axe 2 : Pour une mobilité métropolitaine qualitative et cohérente.....                             | 7         |
| Axe 3 : Pour une mobilité métropolitaine résiliente et décarbonée .....                            | 7         |
| Axe 4 : Pour une mobilité métropolitaine solidaire et accessible .....                             | 8         |
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....                                                             | <b>10</b> |
| Axe 1 : Pour une métropole engagée dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ..... | 11        |
| Axe 2 : Pour une métropole solidaire et connectée .....                                            | 12        |
| Axe 3 : Pour une métropole dynamique et innovante valorisant ses patrimoines .....                 | 13        |
| Axe 4 : Pour une métropole attractive en matière d'enseignement et de recherche .....              | 14        |
| <b>DEMOCRATIE LOCALE</b> .....                                                                     | <b>15</b> |
| AXE 1 : Pour une intégration réelle du citoyen dans la Métropole .....                             | 15        |
| Axe 2 : Pour le développement du rôle et de la place du CODEV.....                                 | 16        |
| Axe 3 : Pour une meilleure qualité et accessibilité de l'information publique intercommunale ..... | 17        |
| Axe 4 : Pour une image renouvelée de l'institution métropolitaine .....                            | 18        |
| <b>BILAN DES ATELIERS « FLASH »</b> .....                                                          | <b>19</b> |
| <b>ANNEXE : Composition des Ateliers « Flash »</b> .....                                           | <b>21</b> |



# INTRODUCTION

Tours Métropole Val de Loire a sollicité le Conseil de Développement, dès mars 2022, afin que ce dernier contribue librement à l'**élaboration du Projet Métropolitain horizon 2030**. Le travail collaboratif du CODEV s'inscrit dans une démarche métropolitaine englobant le schéma métropolitain 2018, les travaux des ateliers des élus métropolitains de 2021, l'enquête audiovisuelle réalisée auprès d'un panel citoyen du territoire ainsi que l'enquête métropolitaine transmise à cent-cinquante destinataires.

Pour participer à ce projet, le CODEV s'est rapidement mobilisé et a constitué trois Ateliers temporaires dits « *Flash* » ayant pour thème la **Mobilité**, l'**Aménagement du territoire** et la **Démocratie locale**. Ces groupes de travail se sont réunis de mars à mai 2021 sur un mode hybride, en présentiel au siège de la Métropole ainsi qu'en visioconférence, en fin de journée sur deux créneaux de travail de deux heures.

L'objectif de ces Ateliers est de produire, grâce à l'intelligence collective et l'expertise citoyenne, des contributions générales et synthétiques sur ces trois grands thèmes transversaux essentiels pour l'avenir du territoire local. Ces contributions, via de grands axes, prennent la forme d'alertes, de projets et de propositions en faveur du développement de la Métropole à l'échéance 2030. Elles seront transmises à l'intercommunalité et intégrées au futur projet de territoire avant son adoption par le Conseil Métropolitain en septembre.

En raison du temps de travail restreint et du calendrier contraint imposé pour l'élaboration du Projet métropolitain, le Conseil de Développement a volontairement choisi de produire des contributions sous l'angle de la prospective territoriale et de la planification stratégique sans entrer dans des considérations opérationnelles et techniques plus restrictives. De plus, vu l'étendu et la transversalité des thèmes abordés, il est nécessaire d'indiquer que le travail mené ne saurait évidemment être exhaustif. En revanche, les contributions des trois différents ateliers sont parfaitement complémentaires entre elles. Certains éléments inclus dans ces contributions feront par ailleurs l'objet d'approfondissements dans le cadre de travaux plus spécifiques et pérennes portés tout au long du mandat du CODEV.

Le Conseil de Développement tient sincèrement à remercier l'ensemble des consultants et intervenants extérieurs pour leurs différentes présentations, précisions et éclairages sur les sujets traités par les trois Ateliers Flash. Monsieur Jérôme BARATIER, Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU37) en charge du Projet métropolitain, pour ses présentations des données du territoire et sa participation aux premières réunions des Ateliers Flash Mobilité et Aménagement du territoire. Monsieur Thomas GARCIA, consultant spécialiste du jugement majoritaire et des questions d'organisation de la décision, pour son intervention lors de la première réunion de l'Atelier Flash Démocratie locale. Monsieur Mathis NAVARD, doctorant en sciences de l'Information et de la Communication, pour sa présentation des possibilités de valorisation de l'étoile ferroviaire tourangelles lors de la deuxième réunion Mobilité. Leurs interventions ont permis de dresser un état des lieux global sur les enjeux et pistes d'amélioration en terme de mobilité, d'aménagement du territoire et de démocratie locale tout en servant de base pour la réflexion et les échanges entre les participants.





# MOBILITE

L'**Atelier Flash : Mobilité** s'est réuni mardi 29 mars 2022 et lundi 25 avril 2022. Cet Atelier se compose de 27 membres du CODEV. Les interventions, échanges et débats ont été co-animés par Monsieur Alain DAYAN et Monsieur Alain MONTTOYA.

La mobilité est un enjeu essentiel pour le dynamisme, la performance et l'attractivité du territoire mais aussi et surtout pour la qualité de vie et le bien-être de la population et des acteurs locaux. Toutefois, suite aux derniers aménagements structurants réalisés au sein de la métropole, notamment depuis la construction de la première ligne de Tramway, le Conseil de Développement considère que cet axe de développement a été quelque peu délaissé et que la Métropole est restée figée sur ses acquis dans ce domaine.

D'autre part, le rythme des réalisations ne permettra pas à la Métropole de Tours d'atteindre ses objectifs de réduction d'impact carbone (-37% pour 2030 et -75% pour 2050). Actuellement la part des déplacements en voiture diminue trop peu et celle des transports collectifs progresse insuffisamment. La part des piétons augmente trop doucement et celle des déplacements à vélo régresse.

Enfin, les besoins, attentes et doléances des usagers en termes de mobilité sont importants et leur actuelle perception des offres et services de déplacement est assez négative. La population attend un renouveau de la part de Tours Métropole Val de Loire pour transformer, durablement et de manière innovante, la mobilité territoriale tout en rattrapant le retard accumulé ces dernières années.

Pour remédier à cette situation, le CODEV a dégagé cinq principes directeurs :

- 1) **Connaissance du territoire** par la sollicitation de la population intercommunale et l'intégration de l'expertise d'usage des différentes catégories d'usagers au sein de la gestion et des projets de mobilité.
- 2) **Adoption et respect d'une programmation pluriannuelle** des actions de mobilité, développée autour d'objectifs et principes forts et co-construite avec l'ensemble des parties prenantes en fonction des enjeux et besoins identifiés.
- 3) **Evaluation des plans, projets, infrastructures, offres et services de transports** pour les réajuster et les adapter si nécessaire en fonction de l'évolution des dynamiques territoriales et des besoins locaux.
- 4) **Communication et accès** facilités aux informations, documents, cartes et données relatives à la mobilité locale pour tous les modes de transport.
- 5) **Définition et développement d'une réelle mobilité métropolitaine** autour d'une vision collective, commune et partagée de la Métropole intégrant des projets fédérateurs et permettant de sortir de la seule gestion du quotidien.

Afin d'appliquer concrètement ces grands principes directeurs le CODEV a dégagé quatre axes de contribution comprenant chacun des propositions concrètes applicables sur le périmètre et le champs d'action métropolitains.

## **Axe 1 : Pour une mobilité métropolitaine ambitieuse et innovante**

**Réaliser dans les meilleurs délais**, dans le respect des règles d'urbanisme et en coopération avec les communes membres concernées, **la deuxième ligne de tramway** tel qu'initialement votée par les exécutifs locaux en 2018 afin de sortir des blocages existants et relancer une gouvernance sereine des projets liés à la mobilité tourangelles.

**Développer un réseau cyclable métropolitain unique et performant** en créant de nouveaux itinéraires directs et transversaux desservant les infrastructures et zones d'activités et en adaptant les pistes cyclables existantes grâce à des liaisons entre celles des différentes communes mais également avec celles des EPCI voisins. Identifier et concevoir des axes dédiés à la circulation rapide des vélos permettant un déplacement aisé à travers toute la Métropole. Limiter les expositions et interactions des usagers des transports actifs avec les axes de circulation classique pour garantir la sécurité de tous et limiter les conflits d'usages.

**Analyser les possibilités d'expérimentation et optimisation des infrastructures existantes.** Le territoire possède une étoile ferroviaire ainsi qu'un tramway qu'il serait possible de redynamiser en expérimentant et développant des équipements complémentaires : troisième ligne de tramway, tram-train, tram-bus, bus à haut niveau de service (BHNS), navettes électriques et hydrogènes.

**Revaloriser les dix gares métropolitaines existantes et développer de véritables HUB multi et intermodaux** au sein et autour de ces infrastructures permettant l'interconnexion de axes et le passage rapide d'un mode de déplacement à un autre (ex : anciennes gares fermées)

**Etudier sérieusement les possibilités d'exploitation des caractéristiques naturelles du territoire** en faveur de la mobilité intra-métropolitaine. La topographie, les reliefs, les deux fleuves et le sous-sol de la métropole pourraient servir de base à des projets innovants.

**Créer un Observatoire Citoyen des Mobilités Tourangelles** lié et coopérant avec le Syndicat des Mobilité de Touraine. Cet observatoire, composé d'élus, d'experts de la mobilité, d'opérateurs économiques, d'usagers et de citoyens actifs de toute la métropole serait associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des réseaux métropolitains et modes de déplacement.

**Poursuivre la construction de partenariats réciproques avec les acteurs et institutions compétentes en matière de mobilité** (SNCF, Vinci-Autoroute, Région Centre-Val de Loire, compagnies aériennes) pour assurer le déploiement de mobilités douces, partagées et novatrices sur tout le territoire.

## Axe 2 : Pour une mobilité métropolitaine qualitative et cohérente

**Désengorger le « cœur métropolitain » et la ville-centre** en déployant un maillage intra et extra-métropolitain cohérent et équilibré d'offres et services de transports établi en fonction des usages et besoins locaux observés par les institutions ou sollicités par la population.

**Assurer l'interconnexion des vingt-deux communes membres entre elles** en développant une mobilité transversale, circulaire et périphérique autour de la ville centre. Relier les infrastructures métropolitaines, les zones d'activités et de production ainsi que les points d'intérêt sans passer systématiquement par les axes centraux ni traverser la ville-centre.

**Lier les projets construction ainsi que les problématiques d'aménagement du territoire avec les enjeux et besoins de mobilité** de la population. Faire en sorte que chaque service, public ou privé, de première nécessité soit connecté et accessible par le réseau de transport public.

Etablir comme objectif de permettre à tout usager de **réaliser un trajet d'un point à l'autre de la Métropole en une heure maximum** en garantissant, depuis son domicile, un **accès en moins de 15 minutes à une infrastructure de transport public** (arrêt de bus, station de tramway, gare).

**Interroger et repenser en profondeur la cohérence des trajets**, des dessertes, de la fréquence et du cadencement des lignes de bus existantes afin de faciliter et fluidifier les déplacements en transport en commun. Adapter les lignes aux activités et aux évolutions des flux locaux.

Dans une optique de sécurité et de fluidification du trafic routier, **revoir la signalisation actuelle des voiries publiques** pour l'harmoniser, garantir sa cohérence et limiter sa profusion.

**Réduire et ajuster la vitesse de circulation pour sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers** quel que soit le mode de déplacement utilisé. La règle de principe pourrait être les 30 kms/heure au sein des communes, zones d'habitation et espaces commerciaux avec une exception pour les axes principaux et structurants.

## Axe 3 : Pour une mobilité métropolitaine résiliente et décarbonée

**Considérer la mobilité comme moyen actif de préservation de l'environnement, de la qualité de vie et de la santé publique.** Concevoir une mobilité renouvelée, volontariste et engagée participant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et des particules fines et profitant à l'ensemble de la population locale. Limiter vitesse des véhicules motorisés permettrait par exemple de lutter contre la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

**Faire évoluer la répartition des parts modales de déplacement et transport** en favorisant les alternatives aux modèles de la voiture individuelle et de l'autosolisme tout en contribuant financièrement au développement des modes de déplacement doux, actifs et décarbonés même en dehors du cœur métropolitain urbanisé.

**Accompagner la population tourangelle dans la transformation de leurs habitudes de déplacement** et dans le changement de leurs perceptions liés aux transports. Réaliser de la

prévention, de l'information et de l'éducation relatives aux nouveaux modes de déplacement disponibles en particulier concernant les offres et services de transports publics disponibles.

**Réaliser** des évènements, concours, challenges et **campagnes de communication** métropolitaines ciblés **sur les alternatives aux déplacements individuels carbonés** similaires à l'actuelle campagne concernant le tri des déchets ménagers.

**Faciliter l'intermodalité et la multimodalité** par la conception et construction d'aménagements et d'équipements intuitifs permettant l'accueil, le stationnement sécurisé de véhicules ainsi que le changement de modes de déplacement.

**Concevoir des espaces et aires de d'autopartage, de covoiturage et des parkings relais maillés sur tout le territoire.** Subventionner et déployer des bornes de recharges électriques collectives. Développer et cofinancer une offre de vélo et trottinette libre-service commune et mutualisée pour toute la Métropole.

**Permettre, soutenir et promouvoir le développement** de vélo-bus, pédi-bus et toutes autres initiatives ou expérimentations locales en faveur **de la mobilité alternative et durable.**

#### **Axe 4 : Pour une mobilité métropolitaine solidaire et accessible**

**Considérer la mobilité comme un facteur d'égalité et d'inclusivité** des populations isolées et de désenclavement des territoires. Faire de l'accessibilité un des piliers du projet de territoire 2022-2030, en particulier en terme de mobilité, mais également comme opportunité d'innovation, d'attractivité et de dynamisme territorial (prix, labels nationaux et européens).

**Engager une réflexion et des études sur la gratuité et la modulation tarifaire des transports publics** métropolitains en partenariat avec les concessionnaires. Expérimenter et adopter progressivement la gratuité différenciée par territoires ou catégories d'usagers, journalière, saisonnière ou totale.

**Assurer une séparation matérielle et concrète des voies** avec des couloirs de circulation identifiés réservés à un certain type d'usagers et complétée par du marquage au sol adapté. Lorsque cette séparation n'est pas réalisable, garantir un partage équilibré et une répartition suffisante des voies et espaces pour accueillir de manière sécurisée tous les usages.

**Penser les équipements de mobilité avec et pour tous les usagers** quelques soit leur situation et leur mode de déplacement privilégié. Concevoir, faire tester et adapter les aménagements avec et par les usagers concernés grâce à leur expertise d'usage. Utiliser des revêtements lisses et réguliers facilitant la locomotion sur roues (fauteuils, poussettes, déambulateurs...)

**Développer une signalétique innovante** (pictogrammes, indications sonores, textures) et homogène, appropriée aux différents handicaps et aisément compréhensible par la population. Lors de travaux, informer sur leur durée et prévoir systématiquement une signalisation et des passages alternatifs pour la circulation des piétons, cyclistes et PMR.

**Permettre des déplacements en toute autonomie rapides et intuitifs** sans préparatifs excessifs en mettant à disposition, via le site, l'application et au siège de la Métropole des guides et cartographies des facilités de trajet et des axes aux normes d'accessibilité.

**Favoriser les déplacements piétons.** Privilégier, dans le maximum de rues et surtout dans les quartiers d'habitation, la création de trottoirs et d'espaces les plus larges possible intégrant les particularités de tous les usagers permettant la multiplicité des activités piétonnes.

**Solliciter les citoyens-usagers pour la mise en conformité des axes de mobilité** en associant conjointement, à l'échelle métropolitaine, les différentes commissions pour l'accessibilité ainsi que les dispositifs participatifs communaux. S'appuyer ainsi sur les recommandations des usagers pour la réalisation des aménagements, équipements et voirie.

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'**Atelier Flash : Aménagement du territoire** s'est réuni mardi 5 avril 2022 et mercredi 4 mai 2022. Cet Atelier se compose de 27 membres du CODEV. Les échanges et débats ont été co-animés par Madame Elisabeth BLESBOIS et Monsieur Thomas THUILLIER. Ces derniers se sont également chargés de l'entière rédaction des présentes contributions.

Les membres de l'Atelier ont tenu à noter la difficulté de construire des propositions pour le projet métropolitain en un temps aussi réduit. Par conséquent, les éléments figurant ci-après feront l'objet d'approfondissements dans le cadre d'un travail plus pérenne porté par le Conseil de développement. À ce titre, deux projets ont été pré-identifiés :

- Prospectives sur les innovations en matière d'urbanisme du futur (renouveau architectural, urbanisme face aux évolutions climatiques et sociales)
- Valorisation dynamique du patrimoine (approche transversale : environnement, emplois, formation, bâtis, agro-écologie, locavore, patrimoine culturel et culinaire, tourisme).

Durant ses séances de travail, les membres de l'Atelier Flash se sont interrogés sur la volonté constante et la pertinence d'avoir un territoire métropolitain continuellement compétitif, attractif, favorisant l'excellence. Par ailleurs, les membres insistent sur la **nécessité d'assouplir les postures politiques en vigueur au sein de la métropole afin de porter un réel projet de territoire**.

Lors de la première séance, suite à la présentation des données du territoire par M. Jérôme BARATIER, les membres ont réalisé un brainstorming afin d'identifier les points d'alerte et quelques idées majeures pour le territoire métropolitain à l'échéance 2030.

La deuxième séance de travail s'est déroulée dans l'optique de présenter la synthèse des propositions et de finaliser les contributions au projet métropolitain.

A l'issue de ces deux séances, les propositions figurant ci-après ont pu être élaborées et organisées selon quatre axes distincts : **climat, solidarités et connections, patrimoine dynamique, formation/recherche**. Ces axes contiennent des recommandations visant une progression de la valorisation et de l'insertion de l'espace métropolitain dans son environnement. Les recommandations s'inscrivent dans deux logiques et concepts distincts et complémentaires :

- L'Atténuation pouvant être définie comme toutes actions ou activités permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- L'Adaptation pouvant être définie comme le processus d'ajustement au climat et à ses effets actuels ou futurs dans le but principal de limiter les dommages aux populations, biens et écosystèmes.

Ces contributions ont été élaborées par l'Atelier dans une approche consensuelle et approuvées à l'unanimité.

## **Axe 1 : Pour une métropole engagée dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques**

Dans la perspective de l'élaboration du PLUI et de la révision du SCoT, il convient de **construire une politique d'urbanisme et d'aménagement compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +1,5°C (atténuation) issu des Accords de Paris, qui intègre malgré tout une augmentation de ce réchauffement à +2,8°C (adaptation) au regard des engagements actuels des États parties à l'Accord de Paris.**

Une telle politique doit se traduire par :

- **Le développement d'une politique structurelle de lutte contre la pollution de l'air.** Celle-ci doit être solidaire et pensée en lien avec tous les territoires du bassin de vie (Communauté de communes Touraine-Est Vallées, Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire).
- **Un rééquilibrage des activités économiques qui devra en premier lieu concerner le territoire de Tours Métropole Val de Loire** puis, en collaboration avec les communautés concernées, s'étendre au sein des territoires de la zone d'influence métropolitaine afin de **développer ensemble une économie raisonnée et harmonieuse intégrant tous les défis climatiques actuels et futurs.**

Dans tous les cas, il s'agira de favoriser le contact entre les entreprises et de faire émerger des circuits courts répondant aux besoins de chacun et limitant les déplacements des personnes et des produits. De telles actions permettront également de réduire les trajets domicile-travail et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. Cela contribuera également au développement des territoires ruraux. Pour autant, ce rééquilibrage doit nécessairement être pensé en lien avec la question des mobilités et des représentations sociales autour des mobilités dans l'optique de garantir une desserte efficace des pôles économiques déconcentrés par des modes de transport collectifs et non polluants. Les membres du groupe demandent aussi que, dans la zone d'influence métropolitaine, les zones commerciales soient accessibles par les transports en commun.

- **Un développement accru des commerces de proximité au sein de la métropole, tant en zone urbaine que rurale,** afin de créer une ville des courts-chemins ne nécessitant pas le recours systématique à la voiture individuelle. Cette action implique d'établir un **moratoire portant sur le développement de nouvelles zones de grandes surfaces commerciales établies en périphérie métropolitaine et l'extension des zones existantes.**
- **Une politique forte de lutte contre l'étalement urbain et la périurbanisation, plus ambitieuse que les objectifs fixés par la loi Climat & Résilience.** Celle-ci pourrait se traduire par :

- Un aménagement prioritaire des friches industrielles, pour y installer notamment les entreprises avec un souci de végétalisation maximale ;

- Une densification intelligente des opérations d'urbanisme laissant une place à la nature en milieu urbain.
- **Une signature architecturale et urbanistique écologique favorisant en priorité les constructions bas-carbone.** Cette action doit se penser tant pour le bâti futur qu'existant :
  - Sur le bâti existant, il est opportun de poursuivre les actions menées par le service métropolitain « Artémis » en les orientant davantage vers les personnes en situation de précarité (notamment énergétique). Pour ce faire, il convient de réaliser une cartographie couplant les zones où le bâti est le plus énergivore avec celles où les habitants ont les plus faibles revenus, puis d'accompagner toutes les personnes concernées qui le souhaitent dans la rénovation énergétique de leurs logements.
  - Sur le bâti futur, il est nécessaire de coconstruire un nouveau modèle urbanistique métropolitain avec tous les acteurs du territoire (habitants, promoteurs immobiliers, acteurs économiques), qui intègre toutes les dimensions énoncées dans la présente contribution.
- **Une végétalisation des espaces urbains artificialisés** pour en faire des réservoirs de biodiversité et de fraîcheur urbains dans une perspective d'adaptation au réchauffement climatique. Cette végétalisation (ou renaturation) des espaces bâtis permettrait également de répondre à l'objectif de zéro artificialisation nette résultant de la loi Climat & Résilience. Cette action doit concerner tant les espaces existants, **à commencer**, dans un souci d'exemplarité, **par les équipements et les espaces publics** (ex. : cours d'école, places publiques), que futurs. Cette végétalisation sera une véritable composante des grands projets urbains à réaliser en collaboration avec tous les acteurs (usagers, promoteurs, etc.).

## **Axe 2 : Pour une métropole solidaire et connectée**

**L'aménagement du territoire de TMVL se doit d'être solidaire :**

- **Avec les populations dans le besoin** (personnes en situation de handicap, de précarité, personnes âgées), en optant pour une approche globale et inclusive (déplacements, offre de services de proximité : santé, économie, aide à domicile, là aussi commerces de proximité). À ce titre, chaque projet urbain doit constituer un vecteur de lien (habitat partagé / collaboratif et intergénérationnel, développement de tiers-lieux et d'espaces associatifs et publics : équipements culturels, sportifs, parcs et jardins, marchés, etc.) et de mixité sociale (lutte contre la paupérisation et la gentrification des espaces) entre tous les acteurs du territoire. À ce titre, la métropole doit œuvrer avec les communes pour aller vers un bien meilleur rééquilibrage de la répartition des logements sociaux entre les différentes zones de la métropole.
- **Avec les territoires ruraux métropolitains ou contigus à TMVL**, en réduisant des inégalités territoriales à travers la construction d'équipements (culturels, sportifs, économiques : commerces de proximité, etc.) et la mise en place d'offres de services de

qualité (transports, numérique, santé, éducation, etc.). L'objectif est de permettre à toute personne habitant dans un territoire rural de pouvoir vivre pleinement dans celui-ci sans *devoir* recourir à sa voiture pour accéder aux services de la ville centre ou des communes de la première couronne.

### Axe 3 : Pour une métropole dynamique et innovante valorisant ses patrimoines

Tours Métropole Val de Loire dispose d'un patrimoine matériel (architectural, paysager, agricole et naturel) et immatériel (gastronomie, art et histoire) particulièrement riche qui doit faire l'objet d'un **projet global de valorisation**.

À ce titre, **la place de la Loire** (patrimoine mondial de l'UNESCO et fleuve le plus sauvage de France) et du Cher **doit être renforcée en favorisant un accès non-artificialisé aux berges dans une approche équilibrée, respectueuse de la biodiversité**, ce qui implique également le maintien d'espaces de réserves naturelles non accessibles à la population. Une telle politique d'aménagement ambitieuse :

- Permettra à la population de se réapproprier pleinement une grande partie de ces espaces via de nouveaux balisages de chemins de randonnée, la mise en place de zones de baignades surveillées, de parcours pédagogiques autour par exemple de réserves ornithologiques et, finalement, de vivre avec les fleuves.
- Mettra en valeur le trait d'union existant entre les territoires ligériens ;
- Sera l'occasion d'engager une politique d'« une éducation à la nature » ;
- Développera un « tourisme vert et bleu », engagé et responsable, complémentaire de l'offre « châteaux et culture », et facilitera l'implantation d'un tourisme de villégiature encore trop peu présent.

Le riche patrimoine ligérien ne doit pas pour autant avoir pour effet de figer le territoire, notamment sur le plan urbanistique et architectural, en faisant de la métropole une « ville musée ». L'architecture contemporaine, répondant notamment aux enjeux écologiques susmentionnés, doit être encouragée, tout en s'inscrivant en phase avec le passé.

Depuis plus de cinq siècles, la Touraine est surnommée « le Jardin de la France » du fait de son rôle moteur dans la fourniture de fruits et de légumes pour l'alimentation. À ce jour, près de 16 000 ha (hors espace naturel, vignoble, bâti, routes, ...) sont potentiellement disponibles pour la production alimentaire de proximité. Or, seule une part minoritaire est dédiée aux besoins locaux. Par ailleurs, peu d'exploitations agricoles sont engagées dans une dynamique agroécologique contrairement à d'autres territoires métropolitains. Fort d'une histoire plurimillénaire et face aux enjeux contemporains auxquels fait face le territoire métropolitain, il convient de **développer une politique ambitieuse d'autonomie alimentaire métropolitaine**, en favorisant l'implantation de nouvelles exploitations agricoles et en soutenant les exploitations existantes répondant aux besoins du territoire et engagées dans

la transition écologique et en développant davantage les jardins ouvriers. Une telle politique implique également un accompagnement des initiatives et pratiques locales sous toutes les formes en faveur du « manger local ».

#### **Axe 4 : Pour une métropole attractive en matière d'enseignement et de recherche**

Bien que Tours Métropole Val de Loire constitue le plus gros pôle d'enseignement supérieur et de recherche de la région Centre Val de Loire avec plus de 32 000 étudiants, force est de constater que la plupart des jeunes formés dans la métropole n'y font pas souche, alimentant d'autres bassins d'emplois.

C'est donc vers une politique **combinant offre de formation et offres d'emplois** plus ambitieuse que la métropole devra se tourner. Cela nécessitera un effort de mise à disposition de locaux permettant d'accueillir de nouvelles formations, comme de prévoir, dans les zones accueillant des entreprises, des espaces et des compétences de formation en lien avec les activités locales.

Cela implique également un accompagnement métropolitain rapproché des formations existantes depuis les CAP et bacs professionnels (techniques de toute sorte, école hôtelière, lycée agricole, etc.) jusqu'à l'université et les grandes écoles, à mettre en regard avec les offres d'emplois du territoire (ex. : microélectronique, agriculture et vins). La Métropole et sa zone d'influence disposent en complément de pôles de recherche performants (Université, INSERM, CNRS, INRAE, CEA) sur lesquels la métropole gagnera à s'appuyer plus franchement afin de favoriser son dynamisme.

L'**Atelier Flash : Démocratie locale** s'est réuni mercredi 6 avril 2022 et mardi 3 mai 2022. Cet Atelier se compose de 10 membres du CODEV. Les interventions, échanges et débats ont été animés par Monsieur Ludovick PAPILLON.

La démocratie locale et plus précisément la participation citoyenne connaissent un véritable renouveau dans la gouvernance, la gestion et l'évaluation des politiques territoriales et services publics locaux. Les citoyens, usagers et habitants souhaitent davantage prendre part à la vie et à l'action publique locale. Pour cela ils sollicitent les institutions pour que ces dernières déploient des dispositifs et outils participatifs ainsi que des politiques publiques co-construites et concertées avec la population dans toute sa diversité.

Le Conseil de Développement invite Tours Métropole Val de Loire à saisir ces opportunités pour développer une véritable culture et ingénierie de la participation citoyenne à l'échelle intercommunale en coopération avec l'ensemble des communes membres. Le Conseil souhaite que la participation citoyenne soit portée politiquement et administrativement sur l'ensemble du territoire au sein d'un projet fédérateur dépassant les défiances et clivages tout en respectant les particularismes locaux. Un tel projet permettrait à la population de s'approprier les politiques métropolitaines, de crédibiliser et légitimer les décisions publiques et de faire Métropole ensemble. Les membres du CODEV indiquent la nécessité d'avoir une vision à long terme de la démocratie participative locale et espèrent qu'à terme la parole et l'expertise d'usage de la population entrent dans le fonctionnement régulier de la Métropole au sein de projets intercommunaux participatifs, communs et partagés.

Afin de participer à cette transition démocratique, le CODEV a dégagé quatre axes de contribution comprenant chacun des propositions concrètes applicables sur le périmètre et les compétences métropolitaines.

## **AXE 1 : Pour une intégration réelle du citoyen dans la Métropole**

**Créer et animer un réseau métropolitain des acteurs de la participation citoyenne** comprenant les dispositifs institutionnels de participation locale, des citoyens actifs et engagés, des associations expertes ainsi que l'ensemble des élus et agents en charge de la démocratie locale. Ce réseau permettrait de diffuser, de partager et d'appliquer des concepts, méthodologies et outils de consultation, concertation et co-construction.

**Développer l'évaluation des politiques publiques locales en sollicitant l'avis et l'expertise du quotidien de la population**, habitants et usagers, après leur avoir communiqué de manière transparente les diagnostics, bilans et résultats même lorsqu'ils ne sont pas satisfaisants.

**Inciter la population locale**, en particulier les populations isolées, à **s'exprimer davantage** sur la Métropole et son évolution via l'**organisation d'événements réguliers de temps de parole citoyenne**, sorte d'« *Assises tourangelles de la participation citoyenne* ».

**Rédiger, adopter et porter une charte métropolitaine de la participation citoyenne. Déployer une plateforme numérique intercommunale**, reconnaissable, ergonomique et interactive, **dédiée à la démocratie participative locale**. Outil à disposition des communes membres le désirant, partagée et transversale l'ensemble des services métropolitains et informant les utilisateurs des projets et démarches à venir, en cours et réalisés.

**Recenser, solliciter et associer régulièrement les différentes instances participatives communales** (conseils citoyens, conseils de quartier, conseil municipal des jeunes) dans la gouvernance métropolitaine et la construction des projets intercommunaux. Intervenir auprès de ces instances lorsque celles-ci traitent d'un sujet de la compétence de la Métropole nécessitant des éclairages politiques, administratifs et techniques.

Dépasser les obligations légales d'enquête et de consultation publique en prenant le temps de réaliser en amont de véritables concertations et co-constructions permettant de **faire entrer le citoyen dans les instances de conception et pilotage des projets et politiques**.

**Mettre en place des référents locaux**, relais communes/intercommunalité sur les questions de participation citoyenne et démocratie locale. Ces personnes ressources seraient des interlocuteurs, facilitateurs et informateurs sur les démarches et projets menés au sein des territoires.

**Former les directions, services et agents métropolitains aux questions, enjeux et avantages de la participation citoyenne** pour impulser le changement des modes de faire au sein de l'action publique intercommunale.

**Concevoir et engager une ambitieuse politique publique métropolitaine de la participation citoyenne** reposant sur des partenariats et outils innovants, capitalisant sur les idées et initiatives citoyennes.

## **Axe 2 : Pour le développement du rôle et de la place du CODEV**

**Exploiter le Conseil de Développement à son plein potentiel** en lui fournissant durablement les moyens nécessaires à son bon fonctionnement afin que ce dernier produise des avis et rapports de qualité contribuant au développement de la Métropole en collaboration avec les services, élus, citoyens.

**Assurer une meilleure visibilité et ainsi qu'une réelle communication sur le rôle, le fonctionnement et les actions du CODEV** au sein de la Métropole. Relayer les activités et travaux essentiels de l'instance via les outils de communication métropolitains et plus ponctuellement via la presse locale.

**Garantir une formation initiale préalable des membres du CODEV sur le rôle, les compétences et le fonctionnement de l'intercommunalité** avec l'aide d'élus et de service compétents. Pour les thématiques traitées par le CODEV, faire intervenir des agents experts capables de former rapidement les membres sur le vocabulaire, les enjeux, les impondérables et possibilités de développement.

**Faire du CODEV un acteur prioritaire pour expérimenter des modalités innovantes de participation** et de prises de décision (jugement majoritaire) mais également pour mobiliser des acteurs de la démocratie locale (CNDP, CESER, CESE, I-CPC..) pour certains projets.

**Donner la possibilité au CODEV d'associer et de consulter librement la population locale à l'occasion de ses travaux** notamment via le jugement majoritaire. Avec l'aide des services et outils métropolitains, permettre au CODEV de réaliser des sondages et enquêtes en ligne afin d'obtenir les avis, les perceptions et doléances de la population à propos du sujet traité.

**Eviter de solliciter le CODEV en urgence, anticiper l'association du Conseil en lui laissant le temps de la réflexion éclairée.** Une fois la production réalisée, permettre au CODEV de présenter ses travaux au sein des instances métropolitaines et fournir une réponse régulière et argumentée aux Avis et Rapports rendus (droit de réponse).

### **Axe 3 : Pour une meilleure qualité et accessibilité de l'information publique intercommunale**

**Eriger la Métropole en tant que plateforme, interface et relais entre institutions, acteurs locaux et citoyens.** Faire en sorte que la Métropole centralise les flux d'informations et devienne le point d'entrée privilégié pour obtenir des données et des informations objectives sur le territoire tout en aillant la capacité de réorienter (sur place, par téléphone ou en ligne) les usagers vers les institutions et organismes compétents pour répondre à leurs demandes.

**Améliorer l'accès aux informations, documents et données produits et détenus par la Métropole** ainsi que la connaissance des services publics métropolitains disponibles en réalisant des campagnes de communication et sensibilisation grand public sur les dispositifs intercommunaux existants : OpenData TMVL, DynamicMap, démarches en ligne « Services et Signalements », widget Mes déchets, agglojob, Artemis.

**Développer le recours quotidien au site internet et à l'application métropolitaine** encore peu connus et identifiés en améliorant davantage leur accessibilité, contenus (actualités, agenda, cartes, alertes), optimisation et interconnexion avec les offres et services communaux.

**Avec l'aide des communes membres, mutualiser l'information publique essentielle** et créer, sur le site métropolitain, des encarts dédiés par commune centralisant leurs actualités, agenda et organisation ainsi que leurs bulletins et magazines communaux. Au siège de la Métropole, mettre à disposition ces documents ainsi que des informations sur les vingt-deux communes.

**Limiter la multiplicité des sites intercommunaux en les rendant plus aisément identifiables et accessibles** via le site général de la Métropole. Assurer l'interconnexion, l'intuitivité et l'ergonomie entre les différentes plateformes numériques existantes pour fluidifier les parcours et simplifier les recherches des utilisateurs.

**Créer, aux formats papier et dématérialisé, des infographies, guides et boîtes à outils contenant des informations pluri-thématiques sur le territoire** à disposition des citoyens, opérateurs économiques et porteurs de projets au siège de la Métropole ou en ligne.

## Axe 4 : Pour une image renouvelée de l'institution métropolitaine

**Impulser le plus rapidement possible et sur le long terme un changement d'image et de réputation** permettant progressivement de **légitimer et crédibiliser l'action publique métropolitaine**. Concevoir un marketing territorial résilient, centré sur la population locale afin que les habitants et acteurs locaux se sentent concernés par les politiques publiques métropolitaines et deviennent les premiers et principaux ambassadeurs du territoire.

**Démontrer l'ambition de la Métropole** ainsi que la cohérence de ses décisions en **créant des projets structurants fédérateurs inscrits au sein d'une programmation pluriannuelle** et pouvant être intégrés et partagés par une majorité des citoyens métropolitains.

**Tisser un lien pérenne et de proximité avec les habitants, usagers et citoyens en faisant sortir la Métropole de ses murs** pour aller régulièrement à la rencontre de la population afin d'expliquer son rôle et ses projets, affiner sa connaissance des territoires et construire ses politiques et services avec et pour les habitants. Pour cela, tenter de délocaliser certaines actions, services et instances décisionnelles hors de la ville centre et du siège de la Métropole.

**Organiser des rencontres publiques**, animations et jeux ayant pour thème le rôle, les compétences et projets de la Métropole. **Participer aux grands événements populaires du territoire** (culturels, touristiques, sportifs, professionnels) mais également **aux événements communaux** (marchés, rencontres sportives, foires, braderies, festivités locales, journées des associations) grâce à des stands et animations adaptés aux identités et particularités locales ainsi qu'aux agendas et espaces communaux.

**Inciter les communes membres à faire connaître et informer leur population sur les missions de l'échelon métropolitain**. Avec l'accord des exécutifs locaux, réserver une à deux pages du magazine communal à l'actualité et aux compétences métropolitaines et prévoir, sur leur site, un onglet de présentation de la Métropole permettant d'accéder directement au site internet.

**Former régulièrement les élus métropolitains aux enjeux de démocratie locale et de gouvernance territoriale** pour qu'ils se détachent plus facilement de leur identité et vision communales afin de représenter les intérêts et le projet de toute la Métropole.

**Moderniser l'hôtel de la Métropole pour en faire un lieu de référence, évocateur et identifié par la toute population** et mettant en valeur les compétences, projets et agents métropolitains. Mettre en place des vitrines extérieures contenant des affiches et visuels de la Métropole. Afficher clairement le logo de Tours Métropole Val de Loire via un panneau, un drapeau ou une œuvre d'art. Développer un guichet d'accueil unique selon une démarche qualité labélisée (référentiel Marianne, ServicePublic+) pouvant aider et conseiller les usagers dans leurs démarches et leur fournir les contacts, documents et informations recherchés.

**Créer un lieu symbolique, ouvert à tous et multi-usage** permettant à des publics hétérogènes de se rencontrer, d'échanger et de partager des activités. Un espace public où chacun pourrait proposer des idées et élaborer des projets, chercher et trouver des informations, participer à des consultations et ateliers. Cet espace pourrait prendre la forme d'un **tiers-lieu métropolitain** ou d'une **maison intercommunale de la démocratie locale tourangelle**.

# BILAN DES ATELIERS « FLASH »

## Mise en place des Ateliers « Flash »

**Vendredi 4 mars 2022** lors de l'inauguration du CODEV  
thèmes déterminés et présentés par les deux Co-Présidents

## Objectif des Ateliers



Produire des **contributions** pour le Projet Métropolitain 2022-2030



## Délai d'inscription aux Ateliers

**8 mars au 28 mars 2022** (relance complémentaire le 15 avril 2022)  
inscription par formulaire en ligne et mail

## Durée des travaux

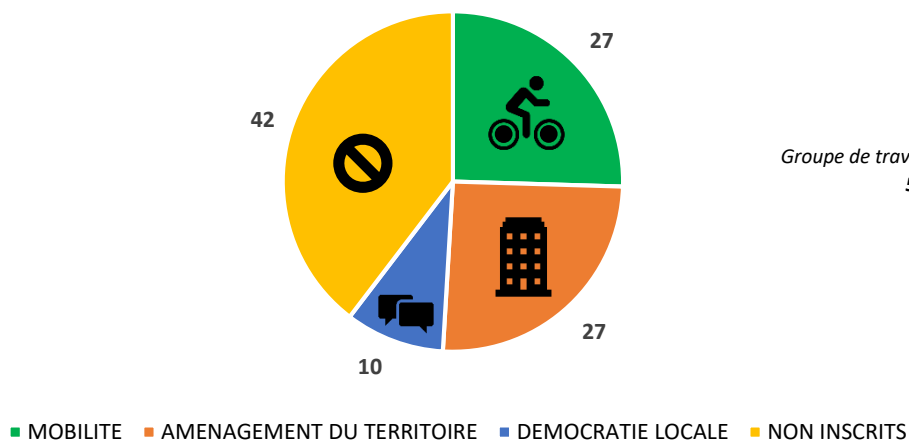


**du 29 mars au 6 mai 2022**

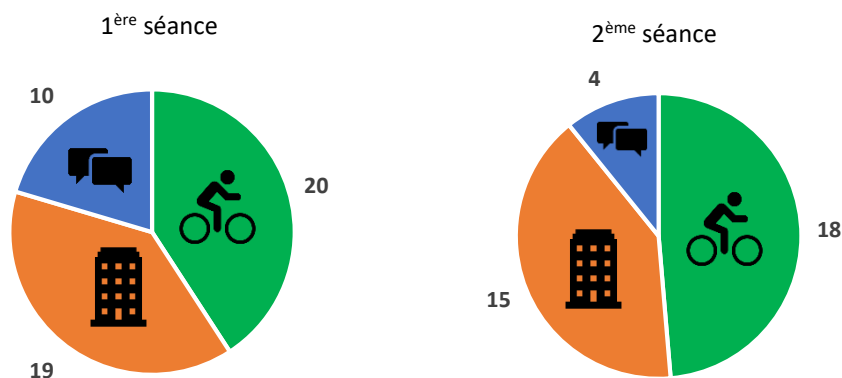


## Inscriptions aux Ateliers "Flash" pour le Projet métropolitain

sur 111 membres du CODEV



## Participations aux Ateliers « Flash » pour le Projet métropolitain



## Modalités de participation



**Présentiel**

(salle Yves Chauvin)



**Visioconférence**

(Webex)

## Nombre d'animateurs



## Nombre d'interventions de consultants extérieurs



## Principale ressource et donnée utilisées



Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

## Temps de travail en Ateliers



**12** heures

## Délai de rédaction des contributions



Environ **8 jours**



## Validation et Présentation des contributions

Bureau du CODEV : **18 mai 2022** + Assemblée plénière du CODEV : **10 juin 2022**



## Transmission des contributions du CODEV à la Métropole



# ANNEXE : COMPOSITION DES ATELIERS « FLASH »

| <b>MOBILITE</b><br>Mardi 29 mars / Lundi 25 avril (18h-20h) |               |             |                                                           |
|-------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-----------------------------------------------------------|
| Responsables / Co-Animateurs                                |               |             |                                                           |
|                                                             | DAYAN         | Alain       | Co-Président du CODEV                                     |
|                                                             | MONTOYA       | Alain       | Membre du Bureau<br>Collège des représentants communaux   |
| Participants                                                |               |             |                                                           |
| 1                                                           | BLANDIN       | Maïwen      | Collège citoyen                                           |
| 2                                                           | TRONEL        | Vincent     | Collège citoyen                                           |
| 3                                                           | GUILLIER      | Amandine    | Collège citoyen                                           |
| 4                                                           | DESLANDES     | Daniel      | Collège citoyen                                           |
| 5                                                           | CHAPON        | Claudine    | Collège citoyen                                           |
| 6                                                           | BARON         | Armelle     | Collège citoyen                                           |
| 7                                                           | BODIN         | Jean-Michel | Collège citoyen                                           |
| 8                                                           | GOHIER        | Caroline    | Collège citoyen                                           |
| 9                                                           | DEMANGE       | Françoise   | Collège citoyen                                           |
| 10                                                          | BONNIN        | Martine     | Collège citoyen                                           |
| 11                                                          | REYNAUD       | Pierre      | Collège citoyen                                           |
| 12                                                          | MARTIN LOUIS  | Nathalie    | Collège citoyen                                           |
| 13                                                          | RAVEAU        | Quentin     | Collège des personnes qualifiées                          |
| 14                                                          | GRALEPOIS     | Mathilde    | Collège des personnes qualifiées                          |
| 15                                                          | IORE          | Angelo      | Collège des personnes qualifiées                          |
| 16                                                          | VERMERSCH     | Philippe    | Collège des représentants communaux                       |
| 17                                                          | SARRAZIN      | François    | Collège des représentants communaux                       |
| 18                                                          | DEVINEAU      | Alain       | Collège des représentants communaux                       |
| 19                                                          | FERRARI-DUTAY | Christelle  | Collège des représentants communaux                       |
| 20                                                          | COUDERT       | Robert      | Collège des représentants communaux                       |
| 21                                                          | FRESLON       | François    | Collège des représentants communaux                       |
| 22                                                          | PIGET         | Michael     | Collège des représentants communaux                       |
| 23                                                          | POINDESSAULT  | Rejan       | Collège des représentants des milieux socioprofessionnels |
| 24                                                          | MOINDROT      | Gilles      | Collège des représentants des milieux socioprofessionnels |
| 25                                                          | VERNEAU       | Laure       | Collège des représentants des milieux socioprofessionnels |

| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b><br>Mardi 5 avril / Mercredi 4 mai (18h-20h) |                 |               |                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------------------------------------------------|
| Responsables / Co-Animateurs                                                 |                 |               |                                                           |
|                                                                              | BLESBOIS        | Elisabeth     | Membre du Bureau - collège citoyen                        |
|                                                                              | THUILLIER       | Thomas        | Membre du Bureau - collège citoyen                        |
| Participants                                                                 |                 |               |                                                           |
| 1                                                                            | LEDUCQ          | Divya         | Collège citoyen                                           |
| 2                                                                            | GASPARD         | Nicolas       | Collège citoyen                                           |
| 3                                                                            | CHABIN          | Vincent       | Collège citoyen                                           |
| 4                                                                            | PAQUIEN         | Jean-Pierre   | Collège citoyen                                           |
| 5                                                                            | NAPODANO        | Lauriane      | Collège citoyen                                           |
| 6                                                                            | REAU            | Jean-Philippe | Collège citoyen                                           |
| 7                                                                            | SVOBODNY        | Clément       | Collège citoyen                                           |
| 8                                                                            | MERLOT          | Nicolas       | Collège citoyen                                           |
| 9                                                                            | HIRN            | Anne-Laure    | Collège citoyen                                           |
| 10                                                                           | KULASHI         | Fellanza      | Collège citoyen                                           |
| 11                                                                           | LE VERGER       | Theo          | Collège citoyen                                           |
| 12                                                                           | BROCHARD-CASTEX | Marine        | Collège citoyen                                           |
| 13                                                                           | GOLEO           | Annie         | Collège citoyen                                           |
| 14                                                                           | LOUAULT         | François      | Collège citoyen                                           |
| 15                                                                           | DURAND          | Annaïg        | Collège citoyen                                           |
| 16                                                                           | AUBRY           | Helene        | Collège citoyen                                           |
| 17                                                                           | DUTOIR          | Véronique     | Collège citoyen                                           |
| 18                                                                           | ALMARIC         | Marion        | Collège des personnes qualifiées                          |
| 19                                                                           | AVENET          | Christian     | Collège des représentants communaux                       |
| 20                                                                           | DESPREZ         | Colette       | Collège des représentants communaux                       |
| 21                                                                           | PEZZANI         | Robert        | Collège des représentants communaux                       |
| 22                                                                           | PIGET           | Michael       | Collège des représentants communaux                       |
| 23                                                                           | CHASSEGUET      | Christine     | Collège des représentants communaux                       |
| 24                                                                           | FERTEUX         | Géraldine     | Collège des représentants des milieux socioprofessionnels |
| 25                                                                           | BRAULT          | David         | Collège des représentants des milieux socioprofessionnels |

| <b>DEMOCRATIE LOCALE</b><br>Mercredi 6 avril / Mardi 3 mai (18h-20h) |               |           |                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|------------------------------------------------------------------|
| Responsable / Animateur                                              |               |           |                                                                  |
|                                                                      | PAPILLON      | Ludovick  | Membre du Bureau - collège des représentants socioprofessionnels |
| Participants                                                         |               |           |                                                                  |
| 1                                                                    | DAVE          | Chloé     | Collège citoyen                                                  |
| 2                                                                    | LAURET        | Benoit    | Collège citoyen                                                  |
| 3                                                                    | HELIOT        | Antoine   | Collège citoyen                                                  |
| 4                                                                    | BERTIN        | Charlotte | Collège citoyen                                                  |
| 5                                                                    | MAUGARS       | Élisabeth | Collège citoyen                                                  |
| 6                                                                    | MARTIN LOUIS  | Nathalie  | Collège citoyen                                                  |
| 7                                                                    | BOUCETTA      | Mickael   | Collège citoyen                                                  |
| 8                                                                    | LAUNAY        | Michèle   | Collège des représentants communaux                              |
| 9                                                                    | AUGE GOUILLOU | Corinne   | Collège des représentants des milieux socioprofessionnels        |



## **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE**

### **CODEV** Tours Métropole Val de Loire

📍 60 avenue Marcel Dassault  
CS30651 – 37206 Tours Cedex 3  
✉ [codev@tours-metropole.fr](mailto:codev@tours-metropole.fr)

🌐 [codev.tours-metropole.fr](http://codev.tours-metropole.fr)  
📘 Facebook: @CODEVToursMetropole  
🐦 Twitter: @codevtours  
🌐 LinkedIn